



Bahar Kimyongür assigné à résidence en Italie

Geplaatst op donderdag 05 december 2013 | 

 SHARE

Ce mardi 3 décembre, la justice italienne a ordonné l'assignation à résidence de Bahar Kimyongür... Le ressortissant belge devra donc rester en Italie le temps que la Cour d'Appel de Bergame se prononce sur la demande d'extradition turque.

Bahar Kimyongür n'est plus en prison, le pire est pour le moment évité.

Depuis 13 jours, en effet, le journaliste et activiste pour la paix et les droits de l'Homme était maintenu en prison, en raison de ses convictions.

La décision du tribunal traduit, en partie, la revendication portée par les avocats du «prévenu» et les citoyens mobilisés, en Belgique et en Italie : rien ne justifie une incarcération prolongée de notre compatriote.

Pour autant, dans cette affaire, rien n'est réglé.

Bahar Kimyongür est confronté aujourd'hui à une situation réellement problématique.

En exil forcé, il va devoir rester pendant plusieurs semaines assigné à résidence dans la ville de Marina di Massa. L'État turc disposant de 40 jours (depuis le 21 novembre où Bahar a été interpellé) pour transmettre ses «arguments» à l'Italie, notre ami se verra dans l'interdiction de se déplacer, de quitter la ville toscane, au moins durant 27 jours supplémentaires.

Banni de son propre pays, comment fera-t-il pour travailler, pour s'occuper de ses enfants qui vivent et sont scolarisés en Belgique ? Cette décision est d'autant plus scandaleuse que Bahar Kimyongür s'est toujours présenté devant les tribunaux, en Belgique ou à l'étranger, quand l'État turc l'y a fait convoquer.

Étant donné que le dossier turc est vide et que le ressortissant belge donne toutes les garanties quant à sa présence aux audiences en Italie, le CLEA continue à exiger la libération immédiate de Kimyongür et son retour en Belgique.

Bahar se trouve donc dans une situation vraiment critique L'Italie entamera, dans les semaines à venir, l'examen de la demande d'extradition formulée par la Turquie des semaines qui risquent de séterniser

Il est donc nécessaire de poursuivre les mobilisations pour empêcher que le citoyen belge ne soit remis entre les mains des bourreaux turcs, pour qu'il retrouve au plus vite sa liberté de mouvement et son droit à la libre parole.

Le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Asociation - 3 decembre 2013

leclea.be